

TRAITEMENTS DES ORDURES MÉNAGÈRES – ANNÉE 2019
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
Période du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019

Finalité : Aider les personnes âgées de plus de 70 ans et à faibles revenus, à payer leur taxe de transport et de traitement des ordures ménagères.

Montant de l'aide :

- 50 € par an

Conditions :

- Avoir plus de 70 ans
- Être résident permanent sur la commune
- Être exonéré de la taxe foncière (sur le bâti) si vous êtes propriétaires

ou

- Ne pas être imposable sur le revenu, si vous êtes locataire.

Justificatifs (pièces à joindre) :

- Justificatif de résidence principale
- Pièce d'identité
- Dernier avis d'imposition de la taxe d'habitation
- Dernier avis d'imposition de la taxe foncière
- Dernier avis d'imposition sur le revenu
- Relevé d'identité bancaire ou postal

Nom et Prénom du demandeur : _____

Adresse : _____

Tél : _____ Email : _____

Photocopie des pièces justificatives :

Je soussigné(e) _____ certifie l'exactitude des éléments administratifs fournis.

Fait à La Motte Saint Martin, le _____

Signature du demandeur

Partie réservée au CCAS

Bon pour accord pour :

- **Le règlement de la somme de : _____ €**

Le Président du CCAS
(signature et tampon)

Références bancaires : voir RIB joint au dossier



CCAS de La Motte Saint Martin
A La Mairie – 1 Espace Jean MAGNAT – La Molière
38770 La Motte Saint Martin
Tel : 04 76 30 65 53
e-mail : ccas@lamottesaintmartin.fr
site internet : www.lamottesaintmartin.fr

La Motte Saint Martin